



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu du Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521.427. Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle à la garde et la responsabilité sauf si les exigences du RAC 605.84 se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625 – Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité à la CN.

Numéro :

CF-2016-34

Date d'entrée en vigueur :

28 octobre 2016

ATA :

53

Certificat de type :

A-131

Sujet :

Fuselage - Cales d'épaisseur mal installées pour les tampons de choc de poutre de rigidité des ailes

Applicabilité :

Les aéronefs de Bombardier Inc. des modèles :

CL-600-1A11 portant les numéros de série 1004 à 1085;

CL-600-2A12 portant les numéros de série 3001 à 3066;

CL-600-2B16 portant les numéros de série 5001 à 5194.

Conformité :

Dans les 30 à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Bombardier a déterminé que les cales d'épaisseur lamellaires peuvent avoir été mal installées pour les tampons de choc de poutre de rigidité des ailes ou du plancher. Des cales d'épaisseur mal installées peuvent s'abîmer, ce qui pourrait laisser une condition d'espacement et accentuer les contraintes et la dégradation de l'intégrité structurale de la poutre de rigidité. Une défaillance non détectée peut donner lieu à une fissuration prématurée du plancher pressurisé.

Bombardier a introduit des tâches de maintenance révisées dans le cadre des révisions des limites de temps/vérifications de maintenance (TLMC) du CL-600 applicables afin de confirmer l'intégrité structurale de la poutre de rigidité en question.

La présente CN est émise afin de rendre obligatoire l'incorporation des tâches des TLMC révisées applicables.

Mesures correctives :

Modifier le calendrier d'entretien approuvé par Transports Canada en vue d'y incorporer les tâches comprises dans les révisions des TLMC indiquées dans le tableau A ci-dessous :

Modèle d'aéronef (numéros de série)	Numéro de la tâche	Numéro du manuel TLMC	Chapitre	Numéro de révision	Date de révision
CL-600-1A11 (1004 à 1085)	53-10-00-131	PSP 605	5-10-30	37	29 avril 2016
CL-600-2A12 (3001 à 3066)	53-10-00-133	PSP 601-5	5-10-30	44	29 avril 2016
CL-600-2B16 (5001 à 5194)	53-10-00-134	PSP 601A-5	5-10-30	40	29 avril 2016
Tableau A					

La conformité aux révisions ultérieures des tâches susmentionnées dans les manuels TLMC, approuvées par Transports Canada, permet également de satisfaire aux exigences de la présente CN.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Robin Lau
Chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne
Émis le 14 octobre 2016

Contact :

Adil Chaudhry, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 888 663-3639, télécopieur 613 996-9178 ou courrier électronique AD-CN@tc.gc.ca ou tout Centre de Transports Canada.